

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
LOZERE

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
--------------------------------------	-------------	---

19 19 19

Date de la convocation

08 juillet 2008

Date d'affichage

18 juillet 2008

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BELVEZET

Séance du 15 juillet 2008

L'an deux mille huit

et le 15 juillet

à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre proscrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VEYRUNES ; Maire

Présents : MMmes COUSTES Elisabeth, MAZEL Murielle, REBOUL Nicole, MMrs BOULAT Olivier, COUSTES-CHAPDANIEL Jean Claude, DELOR Paul, MERIC Pascal, ROUVIERE Francis.

M MERIC a été élu secrétaire

Objet de la Délibération

Statuts Communauté de Communes
Du Goulet- Mont Lozère

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la délibération de la Communauté de Communes du Goulet- Mont Lozère, relative à l'extension du périmètre (n° 26- 2008).

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approuver cette délibération qui consiste à accepter les demandes d'adhésion à la Communauté de Communes du Goulet- Mont Lozère, des communes de Bagnols Les Bains et Saint Julien du Tournel.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve la délibération ci-jointe par laquelle la Communauté de Communes du Goulet- Mont Lozère accepte les demandes d'adhésion des communs de Bagnols Les Bains et Saint Julien du Tournel.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

et publication ou notification

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans susdits

Pour extrait conforme
Le Maire
Alain VEYRUNES



Communauté de Communes du Goulet - Mont Lozère

Route du Mont Lozère
48 190 LE BLEYMARD

Séance du 4 JUILLET 2008

Délibération n° 26-2008 Extension du périmètre

Date convocation : 27 juin 2008

Membres en exercice : 20

Date affichage : 5 juillet 2008

Membres présents : 15

L'an deux mille huit, le vendredi 4 Juillet à 14 heures 30 le Conseil Communautaire de la communauté de communes du Goulet Mont Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de Monsieur FERRIER Jacky.

Présents : Monsieur FERRIER Jacky, Monsieur VEYRUNES Alain, Madame REBOUL Nicole, Monsieur BERGOUNHE Claude, Monsieur MONCADA Patrice, Monsieur MANDEMENT Gérard, Monsieur CHAPTAL Bernard, Monsieur MASSADOR Stéphan, Monsieur BENOIT Christian, Monsieur REVERSAT Frédéric, Madame MOURET Evelyne, Monsieur CHAPDANIEL Georges, Monsieur GERBAL Cédric, Monsieur BONICEL Gérard, Monsieur MEJEAN Pierre. Madame MOURET Evelyne été élue secrétaire
Absents excusés : Monsieur SONNET Guillaume, Mademoiselle GARRIGUES Axel, Madame CASTAN Chrystel, Monsieur BENOIT Didier, Monsieur RICHARD Patrice,

Par les arrêtés préfectoraux des 5 décembre 2000 (00-2254), 18 décembre 2001 (01-1988), 3 juillet 2003 (03-0917), la Communauté de Communes Goulet - Mont Lozère a été créée entre les communes d'Allenc, Belvezet, Le Bleyard, Chadenet, Chasseradès, Cubières, Cubières, Mas d'Orcières, Saint Frézal d'Albuges, Sainte Hélène.

Vu la délibération de ce jour adoptant à l'unanimité les nouveaux statuts de la Communauté de Communes. Au cours de ces dernières années, La Communauté de Communes du Goulet Mont Lozère s'est dotée de moyens importants pour mener à bien les compétences qui lui ont été transférées (en personnel, en patrimoine, en équipement...).

Les dix communes membres ont ainsi pu développer davantage les actions d'intérêt intercommunal. Depuis sa création, la communauté de Communes du Goulet Mont Lozère a progressé et s'est affirmée comme un interlocuteur privilégié auprès des instances départementales, régionales et européennes.

Il apparaît aujourd'hui, compte tenu de l'évolution de la Communauté de Communes Goulet - Mont Lozère, que le territoire de solidarité ainsi créé intéresse également les deux autres communes rurales du canton du Bleyard, voisines de ce périmètre.

Dans le prolongement de cette dynamique, et à la suite de plusieurs réunions de travail, les communes de Saint Julien du Tournel et de Bagnols Les Bains, souhaitent adhérer à la Communauté de Communes Goulet - Mont Lozère et viennent de faire parvenir au Président les délibérations des Conseils municipaux se prononçant dans ce sens.

L'adhésion de ces communes va permettre de renforcer la cohésion du territoire en terme d'aménagement, développement économique, touristique.

C'est pourquoi, vu les délibérations des Conseils municipaux de Saint Julien du Tournel en date du 13 juin 2008 et de Bagnols les Bains en date du 22 avril 2008 demandant leur adhésion, il vous est proposé :

- d'accepter les demandes d'adhésion à la Communauté de Communes Goulet - Mont Lozère, des communes de Bagnols Les Bains et de Saint Julien du Tournel.
- de notifier la présente délibération au Maire de chacune des communes membres de la Communauté de Communes, les Conseils municipaux devant être consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification en vertu de l'article L5211-18 du CGCT ;
- de demander à Madame La Préfète de la Lozère, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter la décision d'adhésion de ces communes.

Pour Extrait conforme, Fait au Bleyard, le 4 juillet 2008

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture 11 juillet 2008

Et Publication du 11 juillet 2008

Le Président, Jacky FERRIER

